

Novembre 2023 – n° 91

Fromelenne

Infos



À noter dans votre agenda

1^{er} au 3 décembre

Marché de Noël
de l'association
Une Place pour Tous

2 décembre

Marche du Téléthon
Fromelennes-Givet-Rancennes-Choos

8 décembre

Marché de Noël
de l'école Maternelle

9 décembre

Téléthon
à la salle de la Manufacture

10 décembre

Repas des Anciens

15 décembre

Marché de Noël
de l'école primaire

31 décembre

Saint Sylvestre
organisée par les Nutons Festifs

19 janvier

Vœux du Maire

26 janvier

Concours de chant
organisé par l'école de
musique moderne de Givet

3 février

Soirée choucroute
organisée par l'Harmonie
Municipale de Fromelennes

Directeur: Pascal GILLAUX
Rédacteurs: Pascal GILLAUX
et les membres de la commission
N° dépôt légal: 165 – novembre 2023

Caligrafik

Conception graphique & réalisation
06 76 72 15 44
studio@caligrafik.com

Imprimé sur du papier PEFC

2 | Novembre 2023 "



Nous faisons appel à la mémoire collective pour lever l'énigme sur ce lieu proche de Fromelennes !!!

Ces plaques restent aujourd'hui un mystère car personne ne s'est présenté en mairie pour nous aider dans nos recherches. Un mystère, quoi que... Pas vraiment...

M. et M^{me} Bernard GUILLAUME, ancien Maire de Fromelennes et collectionneurs de cartes postales, ont retrouvé dans leurs archives une carte indiquant le lieu dit « Mon Choix ». Nous vous laissons découvrir la photo.



*Il s'agit de
Bel Air (en bas),
lieu bien connu
et fréquenté
par les jeunes
générations
Fromelennes
et Givetoises.*



Le MOT du MAIRE

Chers Fromelinois, Chères Fromelennaises,

Déjà près d'un an s'est écoulé depuis notre dernière édition du Fromelennes Info. Ce ne sont pourtant pas les sujets qui ont manqué, bien au contraire mais le temps qui file trop vite. Lors de la cérémonie des vœux du 20 janvier dernier, je vous avais annoncé que les choses allaient bouger à Fromelennes au cours de cette année 2023 et cela a bien été le cas. L'actualité de notre commune a été particulièrement riche.

Les travaux de la route départementale sont quasiment achevés avec un léger retard sur le planning. Il reste quelques finitions mais le résultat est à la hauteur. La circulation restreinte par les feux tricolores et les déviations n'est plus que mauvais souvenirs.

Comme un pied de nez à une actualité socio-économique bien morose, les festivités proposées par nos associations communales, la soirée Choucroute de l'Harmonie Municipale et la soirée Ladies Night ont connu un joli succès. Mais la belle surprise est venue des Nutons Festifs, ex-Comité des Fêtes, qui, avec une nouvelle équipe, a su « mettre le feu » au propre comme au figuré, avec son grand feu qui clôturait le défilé des carnavaliers particulièrement nombreux cette année dont beaucoup de fromelinois et de fromelennaises visiblement heureux de se retrouver.

Nous avons cette chance d'avoir des associations communales qui font la réputation et l'ambiance de notre village, une ambiance particulière et reconnue bien au-delà des frontières de notre village. La Chasse aux Œufs, l'Enfer des Nutons, le concert de l'Harmonie Municipale et des Accordéonistes Givetois. Autant de rendez-vous que nos associations nous ont proposés et vous y avez répondu présents en nombre, faisant ainsi honneur à tous ces bénévoles. D'autres rendez-vous sont encore à venir. Retrouvez-les dans la section « Agenda » de ce numéro.

L'été que tous les spécialistes du climat nous avaient annoncé comme caniculaire, cette année encore, ne l'a finalement pas été tant que ça, sans avoir été catastrophique non plus. Souhaitons que l'arrière-saison reste belle le plus longtemps possible pour nous permettre de faire quelques économies de chauffage bienvenues en ces temps d'inflations et de vie chère. Une campagne d'affouage est en cours de préparation. Le tirage au sort des parts de bois aura lieu en février 2024.

Pendant ce temps, votre Équipe Municipale est restée au travail pour gérer et faire vivre notre belle commune. Après de longs mois de recherche, c'est une Policière Municipale, Angélique Detaevernier, qui a intégré le personnel communal le 3 octobre dernier. Une arrivée très attendue à en juger par les premiers commentaires, pour lutter contre toutes ces petites incivilités qui se sont installées depuis quelque temps. Alors, réservons-lui le meilleur accueil... en respectant la loi.

Enfin, parce que préserver le patrimoine est aussi une des missions des collectivités, la Municipalité a décidé de se porter acquéreur de « la Ferme », un des plus vieux bâtiments que compte le territoire communal. Construit au XVIII^e siècle, il a abrité dit-on les religieuses de Felix Prés. Nous devons lui trouver une destination compatible avec son grand âge. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées.

Votre Maire Pascal GILLAUX et son Équipe Municipale



TÉLÉTHON 2022 : Une belle mobilisation pour une belle cause

AFM TÉLÉTHON INNOVER POUR GUÉRIR



Sacrée affluence à la salle du Richat, le samedi 3 décembre 2022 pour le Téléthon, boostée, il est vrai, par la marche entre Chooz, Rancennes, Givet et Fromelennes. Deux parcours étaient proposés, un de 9 km et 11 km aux 250 marcheurs/coureurs qui se sont lancés au départ de Chooz.

Ils ont été accueillis à leur arrivée à la salle du Richat par la soupe de Monique GUENET et par plusieurs associations Fromelennes et Givetoises.



Le lendemain avant l'aube, une équipe d'une dizaine de bénévoles est allée distribuer les 800 croissants chez les fromelennois qui en avaient

réservé. Ce sont 2815 € (hors recettes de la marche) qui ont été récoltés et remis au coordinateur départemental de l'AFM, Laurent JULLIARD.



Rendez-vous est déjà pris pour l'édition 2023, avec la désormais classique **MARCHE** Fromelennes-Givet-Rancennes-Chooz.

Ce sera le **samedi 2 décembre 2023** au départ de la salle de la Manufacture à **15h00**.

Comme les années précédentes, des navettes assureront la liaison entre les communes.

La **DISTRIBUTION des CROISSANTS** se fera le **dimanche 3 décembre**. Des équipes sillonneront les rues courant novembre pour prendre les commandes.

Enfin, quelques **ANIMATIONS** sont prévues le **samedi** suivant, le **9 décembre**, à la salle de la Manufacture et sur la place de l'Église si le temps le permet.

Les Nutons Festifs succèdent au Comité des Fêtes

Dès le mois d'octobre 2022, les dirigeants avaient annoncé leur départ du Comité des Fêtes après la soirée de la Saint Sylvestre. Alors que certaines personnes entretenaient l'idée qu'il n'y aurait plus de festivités à Fromelennes, après cela, c'est au contraire toute une équipe qui est venue rejoindre les quelques membres bénévoles restants. Dès les démissions actées, les nouveaux et les anciens membres se sont réunis en assemblée générale le 8 février 2023 pour élire leur nouveau bureau :

Karine SAMSON-GILLAUX (Présidente), **Monique GUENET** (Vice-Présidente), **Dany BAUDEMONT** (Trésorier), **Ludovic GUENET** (Trésorier Adjoint), **Pascale LAMBERT** (Secrétaire), **Jean-Luc LAMBERT** (Secrétaire Adjoint) et 8 membres.



Leur première décision a été de modifier le nom de l'association qui s'appelle désormais **LES NUTONS FESTIFS**. Et ils le sont festifs à en juger par leur première sortie, le **CARNAVAL** du **25 mars** dernier, incontestablement un des plus réussis depuis longtemps, comme vous pouvez le voir sur les photos.



Le cortège a défilé dans les rues du village en passant entre les gouttes, faisant fi des nuages noirs de pluie qui ceinturaient le ciel au-dessus de la commune.

Deux arrêts « buvette » étaient proposés par la Municipalité.





Après la remise des prix, les Nutons ont allumé le somptueux grand feu qu'ils avaient préparé, non sans avoir oublié de placer juste avant Monsieur Carnaval au sommet.

Un petit feu d'artifice est venu agrémenter le tout, à la grande surprise des nombreux spectateurs.

Les Nutons Festifs avaient également organisé une soirée repas qui a réuni plus de 150 convives qui se sont régales de la tartiflette proposée par Jenn Cuisine, avant de se trémousser sur la piste de danse.





Le **lundi de Pâques 10 avril**, ils ont réédité avec la **CHASSE aux ŒUFS** réservée aux enfants de la commune et aux enfants scolarisés dans les écoles fromelennoises.



Mais ils ne se sont pas arrêtés là et c'est une nouveauté avec une **MARCHE GOURMANDE** que le **13 mai**, les Nutons Festifs ont une nouvelle fois rempli leur contrat de très belle manière. Une nouvelle manifestation qui appelle forcément à être renouvelée.

Le **2 juillet**, c'est avec une **BALADE CONTÉE** que les Nutons Festifs ont donné rendez-vous aux plus jeunes dans les bois de Niche.



Le week-end des **16 et 17 septembre**, nouvelle sortie avec la traditionnelle **FÊTE PATRONALE**. Malgré un très joli spectacle proposé lors la soirée cabaret du samedi soir, à laquelle une soixantaine de convives étaient venus se régaler, le dimanche a été calme. Les très nombreuses festivités organisées dans la région ce jour-là, la vie chère et la rentrée des classes ravivent le débat de changer la date de cette fête, ou peut-être de l'annuler tout simplement. Les Nutons Festifs étudient la question.



Bravo à cette nouvelle équipe pour leur première année !



Enfin, le prochain et dernier rendez-vous de l'année est fixé le **31 décembre** avec la **Saint Sylvestre**.

Les détails ne sont pas encore connus à l'heure de rédiger cet article alors suivez bien notre site internet

www.fromelennes.fr
pour plus d'informations.

Team From Trail

Team From Trail a vu le jour en décembre 2019. Ce club a été créé par un groupe d'amis qui souhaitait courir ensemble, en toute simplicité. C'est toujours moins dur ainsi.

Cette année, l'objectif était l'organisation d'une course trail dans les forêts alentour au relief particulièrement accidenté. C'est l'Enfer des Nutons.

Le 15 avril dernier, ce ne sont pas moins de 251 inscrits qui se sont affrontés sur 3 belles distances : 6, 11 et 22 km.

Frank Surahy a remporté les 6 km en un peu plus de 27 minutes, Tim Criquillion, un Savoyard, a terminé les 11 km en 50 minutes et Jérôme Chaboteaux a clôturé les 22 km en 2 heures et 9 minutes.

Coté femmes, Virginie Grégoire pour les 6 km, Alizée Fourquet pour les 11 km et Anaël Collin pour les 22 km sont les grandes championnes de cette édition.

En septembre le club a fait sa rentrée avec toujours une trentaine d'affiliés qui se retrouvent deux fois par semaine pour s'entraîner sur les chemins du village.

Forts de l'expérience et de l'engouement de leur premier évènement, l'Enfer des Nutons remet le couvert, avec plus d'ambition : des





distances modifiées, avec un 35 km pour un dénivelé de 2 000 m, et un nombre de participants revus à la hausse. Prévu le **13 avril 2024**, le club lance un appel aux bénévoles pour le nettoyage des chemins, la signalisation ou l'intendance le jour J.

Nous vous invitons à rejoindre la page Facebook **TEAM FROM TRAIL** pour les renseignements sur le club ainsi que celle de l'Enfer des Nutons pour suivre cette seconde édition prometteuse.



Podium
6 km
masculins



Podium
11 km
masculins



Podium
22 km
masculins



**Podium
6 km
féminins**



**Podium
11 km
féminins**



**Podium
22 km
féminins**



Vive le Centre aéré de Fromelennes/Rancennes



La gestion du centre a, cette année encore, été confiée au centre social Le Lien de Vireux-Wallerand.

Les enfants de Fromelennes et Rancennes, âgés de 6 à 14 ans ont pu à nouveau se retrouver autour d'animations diverses et variées. Il y en avait pour tous les goûts !

Des animations qui se sont déroulées sur une durée d'un peu plus de 5 semaines, pour la moitié du temps à Fromelennes, et l'autre moitié à Rancennes.

Grands jeux, animations sportives, sorties cinéma, sorties à Terr'Altitude, à la piscine. Bref, les enfants ne se sont pas ennuyés, les animateurs non plus d'ailleurs.

Ce fut encore une fois un grand succès avec près de 55 enfants inscrits.

Nous donnons rendez-vous aux enfants en avril prochain, pour de nouvelles aventures.



ARRÊT SUR IMAGES

2023

EN QUELQUES
IMAGES



JANVIER
Vœux du Maire



Circuit des Ardennes



JUIN
Fête de la musique



Kermesse maternelle



Concert Harmonie Municipale



Carnaval
école maternelle



Carnaval
école primaire



Saison Grotte de Nichet



Retraite aux flambeaux



Formation aux premiers secours

Une personne s'écroule devant vous. Elle est en détresse respiratoire, vous êtes témoin d'un accident, que faire ?

C'est pour répondre à cette question que la Municipalité a organisé une formation le 9 janvier 2023 à l'attention d'une dizaine de ses agents et élus pour apprendre les gestes qui sauvent.

» Mettre une victime en PLS (Position Latérale de Sécurité).

» Pratiquer une manœuvre de Heimlich pour tenter de faire recracher un aliment ou un objet qui a fait une fausse route et empêche de respirer.

» Pratiquer un massage cardiaque sur un adulte ou sur un nourrisson et donner toutes ses chances à la victime de survivre.

» Appeler les secours en donnant toutes les informations les plus précises possibles.

Toutes ces techniques ont été passées en revue pour ne pas être impuissant en cas d'urgence.

A l'issue de ce stage, tous les participants étaient ravis d'avoir reçu les pratiques qui leur permettront, si l'occasion se présente, de pouvoir agir et peut-être sauver une vie.



Déjections canines non ramassées

désormais punissables d'une amende de 750 €

Lors de la cérémonie des vœux, le maire Pascal GILLAUX avait prévenu.

Les déjections canines qui ne sont pas ramassées « pourrissent » la vie des habitants et surtout celle des agents communaux qui entretiennent les fossés à la débroussailleuse. Il n'est pas difficile d'imaginer ce qu'il se passe quand la tête de la machine rencontre un « pot-pot » de nos amis à 4 pattes.

Un arrêté a été pris le 10 février 2023 (AM n° 2023-7). Il fait désormais obligation aux personnes accompagnées d'un chien, d'être en possession de deux sacs de ramassage

(distribués gracieusement par le Secrétariat de la Mairie) et surtout de ramasser les déjections de leur animal de compagnie. À défaut, tout propriétaire indélicat encourra une amende de quatrième classe dont le montant est défini, non par le maire, mais par le Code Pénal (art. L131-13, 4°) et qui est de 750 €.

À noter que même en l'absence de policier municipal, un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), le maire ou ses adjoints, de par leur qualité d'officier de police judiciaire, sont habilités à verbaliser ce type d'infraction. Parce que l'entretien et le bien-être de chacun, sont l'affaire de toutes et de tous.

Les mauvaises herbes : un fléau que nous devons tous combattre

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les collectivités ne peuvent plus utiliser de produits désherbants chimiques dans les cimetières. Ces produits étaient déjà interdits dans tous les espaces publics depuis quelques années.

Une réglementation plus vertueuse du point de vue environnementale, certes mais il n'existe aucune solution qui soit aussi efficace. Les produits encore autorisés sont totalement inefficaces et le seul remède qui donne de bons résultats est l'arrachage manuel. Mais voilà, malgré toute la bonne volonté de nos agents municipaux, les

mauvaises herbes ont une fâcheuse tendance à pousser et repousser rapidement surtout quand nous avons des alternances de pluies et de soleil comme nous en avons connu cet été. L'entretien du cimetière est devenu une sinécure. La sécheresse de l'année 2022 avait permis d'atténuer ce qu'il convient d'appeler un fléau. Il faudrait plus d'agents municipaux mais les finances communales ne suffiraient pas, sauf au détriment des investissements.

La seule solution passe par la participation citoyenne pour que notre commune reste

belle et propre. Beaucoup de fromelennois y contribuent déjà. Qu'ils en soient remerciés.

Rappelons toutefois que l'entretien des trottoirs est de la responsabilité des riverains au droit de leur habitation (arrêté municipal n° 43-2023), en ce qui concerne le balayage, le déneigement et l'arrachage des mauvaises herbes.

Ce n'est qu'au prix de cet effort collectif que nous réussirons à maintenir notre commune belle.

Le Plan Communal de Sauvegarde

Les 12 et 13 septembre 2023 derniers, la préfecture des Ardennes et EDF ont organisé un exercice nucléaire dont vous avez très certainement entendu parler et dans lequel vous avez peut-être été partie prenante, en recevant un message FR-Alert sur votre portable.

Cet exercice, à dominante sûreté nucléaire et sécurité civile, avait pour objectif de tester les dispositifs d'alerte et l'organisation de crise qui seraient déployés par les services de l'État et EDF afin d'assurer la protection de la population dans l'hypothèse d'un accident nucléaire de type « rejet radioactif », mais aussi de tester les plans communaux de sauvegarde (le PCS).

Qu'est-ce que le PCS?

Chaque commune a l'obligation de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). C'est un document qui organise, sous l'autorité du Maire, la préparation et la réponse à la population lors des situations de crise. Ce PCS se compose de plusieurs cellules (commandement, coordination, alerte et information à la population, transport et travaux, hébergement) qui sont activées si besoin, en fonction de l'incident. Les membres du conseil municipal disposent chacun d'un rôle dans le PCS et sont alors mobilisés. À Fromelennes, le PCS peut être, par exemple déclenché en cas d'incident nucléaire, de tempête, d'incendie de forêt et de séisme.

Des exemplaires du DICRIM sont à votre disposition au secrétariat de la mairie, si vous le souhaitez, ou lisible sur le site internet de Fromelennes.

www.fromelennes.fr

Qu'est-ce que le DICRIM?

Le DICRIM est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Il est destiné à la population et indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter notre commune.

Le DICRIM fait partie intégrante du PCS et a été distribué, lors de son élaboration, dans l'ensemble des foyers de notre commune.



Pour revenir sur l'exercice du 12 septembre dernier.

À Fromelennes, les services municipaux, l'équipe municipale, les directrices d'écoles se sont tenus prêts à intervenir durant toute la journée, le PC de crise s'est réuni et en a profité pour faire une relecture du PCS qui n'a finalement pas été déclenché, n'ayant pas été sollicités par les services de l'État. Au niveau local, l'exercice a mobilisé l'école de Rancennes qui a été évacuée vers le centre des congrès des vieilles Forges dans le cadre d'une simulation d'évacuation.

La grosse nouveauté que, vous avez peut-être reçue, ce 12 septembre, était une sonnerie inhabituelle sur votre téléphone portable ainsi qu'un message « test ». L'objectif était de tester le système FR-Alert, nouveau système national permettant de communiquer sur l'ensemble des portables situés dans une zone à risque.

Un bilan de cette journée a été dressé le 12 septembre en préfecture. Il a été rappelé aux maires l'importance de la mise à jour de leur PCS et indiqué que le système FR-Alert testé nécessiterait des adaptations. Ce moment d'échanges a permis aux maires d'évoquer avec les services de l'État leurs difficultés en tant qu'acteur local d'un tel dispositif.

La Police Municipale **veille**

Depuis février 2022 et le départ du Policier Municipal, la Municipalité avait lancé une offre de recrutement pour un nouvel agent. Plusieurs candidats avaient été reçus mais n'avaient pas été retenus. C'est désormais chose faite en la personne d'Angélique Detaevernier qui a pris ses fonctions le 3 octobre dernier. Angélique est originaire de Givet. Après avoir passé son Baccalauréat au Lycée Vauban, elle commence sa carrière comme éducatrice avant de s'engager dans la Gendarmerie en 2005. Elle entre alors à l'école des sous-officiers de la Gendarmerie de Chaumont, puis au Groupement des Ardennes en

2009, à Charleville-Mézières. En 2012, elle suit un stage national de formation à l'encadrement à Rochefort et elle devient Adjudante-Cheffe. Elle est donc rompue à toutes les situations que rencontrent les gendarmes dans leurs missions et connaît bien la matière juridique. Souhaitant revenir sur La Pointe des Ardennes, Angélique a décidé de quitter l'Armée pour devenir Policière Municipale.

Elle sera épaulée au besoin par notre ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) Martial Leroy.



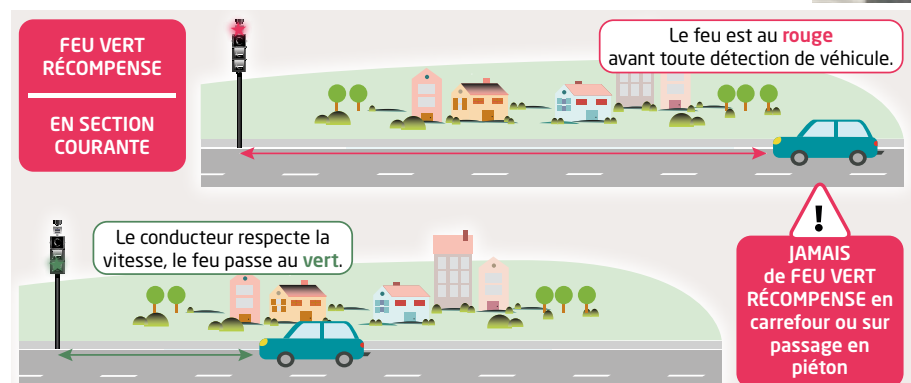
Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nos effectifs.

Feu récompense

Il a été mis en service au cours de l'été ce feu tricolore un peu spécial. Découvert au Salon des Collectivités de 2021, ce feu est couplé à un radar qui calcule votre vitesse et vous « récompense » en passant au vert si vous respectez les 50 km/h, sinon il reste au rouge et il faut alors marquer l'arrêt jusqu'à ce qu'il passe au vert. Attention, « griller » un feu rouge d'un feu récompense encourt la même sanction que « griller » un feu rouge de carrefour ou de chantier, à savoir une amende de 150 € et un retrait de 4 points sur le permis.

Mais pourquoi le feu dans le sens Fromelennes-Givet ne fonctionne-t-il pas, ainsi que les deux autres feux situés en haut de « la Côte du Réservoir » ?

La réponse est simple. Ces trois feux sont situés sur le territoire communal de Givet et la ville connaît quelques difficultés administratives qu'elle doit résoudre avant de pouvoir les mettre en service. Nous avons simplement eu plus de chance.



« La Ferme »

désormais propriété communale

C'est un projet municipal vieux de plus de 10 ans, quand leurs propriétaires ont cessé leur exploitation agricole, que d'acheter ce bâtiment, probablement le plus ancien du village, pour y construire une résidence pour nos anciens qui habitent un logement qui ne leur est plus vraiment adapté mais qui ne veulent pas quitter Fromelennes. Proche du centre, des commerces, avec de l'espace et même de quoi aménager un petit potager, la bâtisse cohabitait toutes les cases du projet.

La Municipalité n'avait pas pu concrétiser ce rêve jusqu'au mois de juin dernier, la situation prenant tout à coup une nouvelle tournure.

Le Conseil Municipal s'est alors prononcé favorablement de la proposition de vente



qu'elle avait reçue pour la somme de 84 000 €. Dans un premier temps, des travaux sur les fermetures et les aménagements intérieurs pourront être envisagés. Puis il faudra réfléchir à l'utilisation que nous en ferons car il est impossible aujourd'hui de dire si la construction d'un foyer résidence est toujours possible ou pas. Cela demande une étude fine en fonction des capacités

financières de la commune forcément plus limitées aujourd'hui qu'il y a une décennie et la Municipalité est déjà engagée sur d'autres projets d'ampleur comme la requalification des trottoirs le long de la route départementale 46.

Toutefois, toutes les idées sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous en faire part.

Des travaux à venir à la boulangerie

La boulangerie dont l'exploitation a été reprise par Benoît et Céline Sarek depuis un an, est un bâtiment dont la commune est propriétaire. Comme tous les bâtiments communaux, la Municipalité doit veiller à son bon entretien mais aussi à ce qu'il soit le moins énergivore possible. Une enveloppe de financement appelée Fonds

Verts a été mise en place par le Gouvernement au début de cette année. Cette enveloppe est destinée à tous les projets des collectivités visant à la sobriété énergétique et les projets environnementaux. Profitant de cette opportunité, la Municipalité a déposé un dossier de demande de subvention pour le remplacement des

menuiseries, ainsi que l'isolation et le remplacement de la toiture de la boulangerie. Le montant des travaux a été évalué à environ 60 000 € qui seront subventionnés à hauteur d'environ 36 000 €. Il restera à charge de la commune environ 24 000 €. Les chantiers devraient être réalisés avant le 31 décembre 2023.

Nichet et la préhistoire

La saison des visites 2023 de la grotte de Nichet est terminée. Elle a attiré de nombreux visiteurs en 2023 avec 5258 entrées.

Lors de vos visites, vous avez peut-être croisé des spéléologues. Plusieurs associations de spéléologie effectuent des recherches au sein de la grotte, le but étant de découvrir ses cavités inexplorées et de découvrir son étendue.

3 à 4 fois par an, le Spéléo Club des Flandres basé à Dunkerque, le Lille Université Club et le Spéléo Club de Sedan viennent à la découverte de notre grotte.

En 2013-2014, ils ont découvert, dans l'une des salles qu'ils exploraient, plusieurs sortes d'ossements.



*De gauche à droite sur la photo :
Pascal GILLAUX, Noémie SEVEQUE, Régis DE COOMAN,
Jean Marie SOULIEZ et Jean Marc CARTIGNY*

Plusieurs questions se sont posées :

À quels animaux appartiennent-ils ?

Comment se sont-ils retrouvés là ?

Et bien sûr quand ?

C'est avec un très grand soin qu'ils ont extrait ces ossements de la cavité et ils les ont confiés à Noémie SEVEQUE, docteure en préhistoire, archéozoologue, chercheur rattaché au laboratoire de recherche de Strasbourg UMR 7 044 « Archimède ».

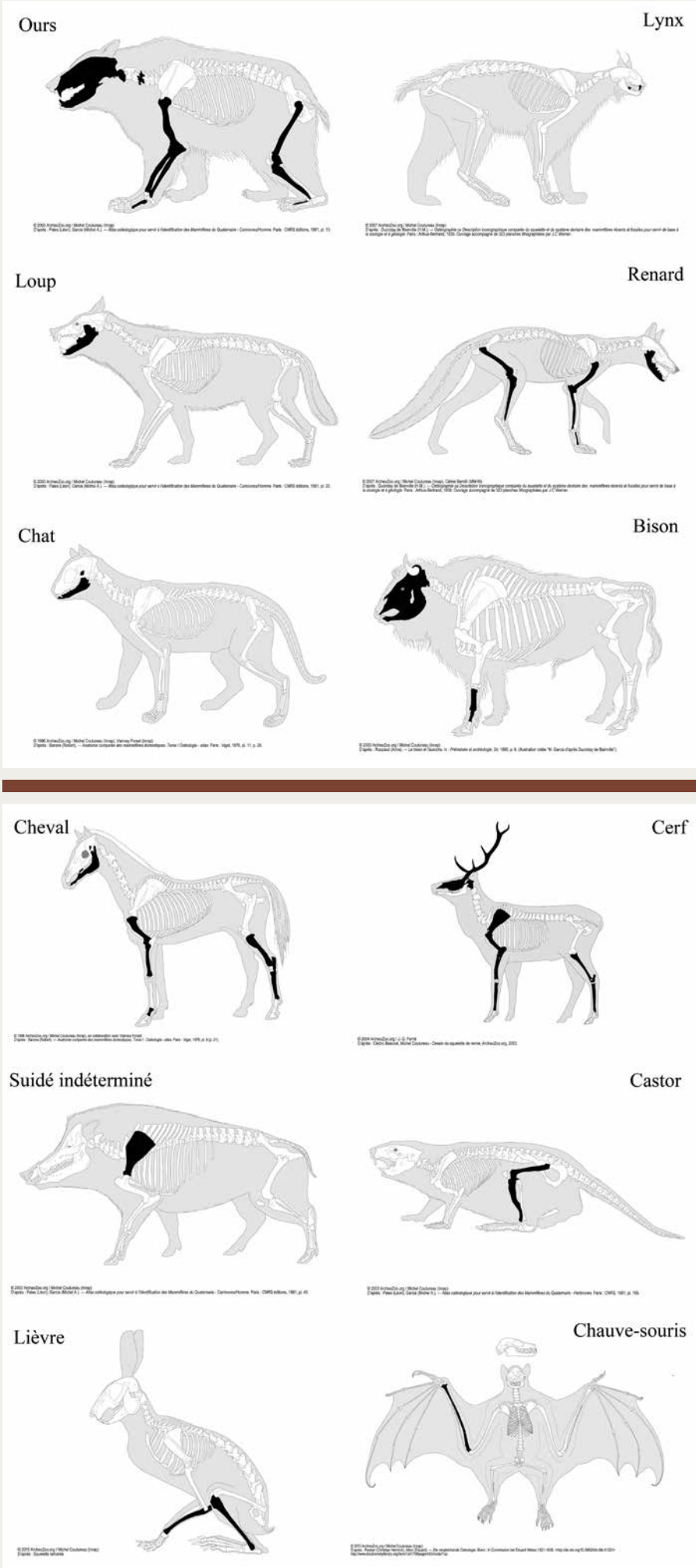


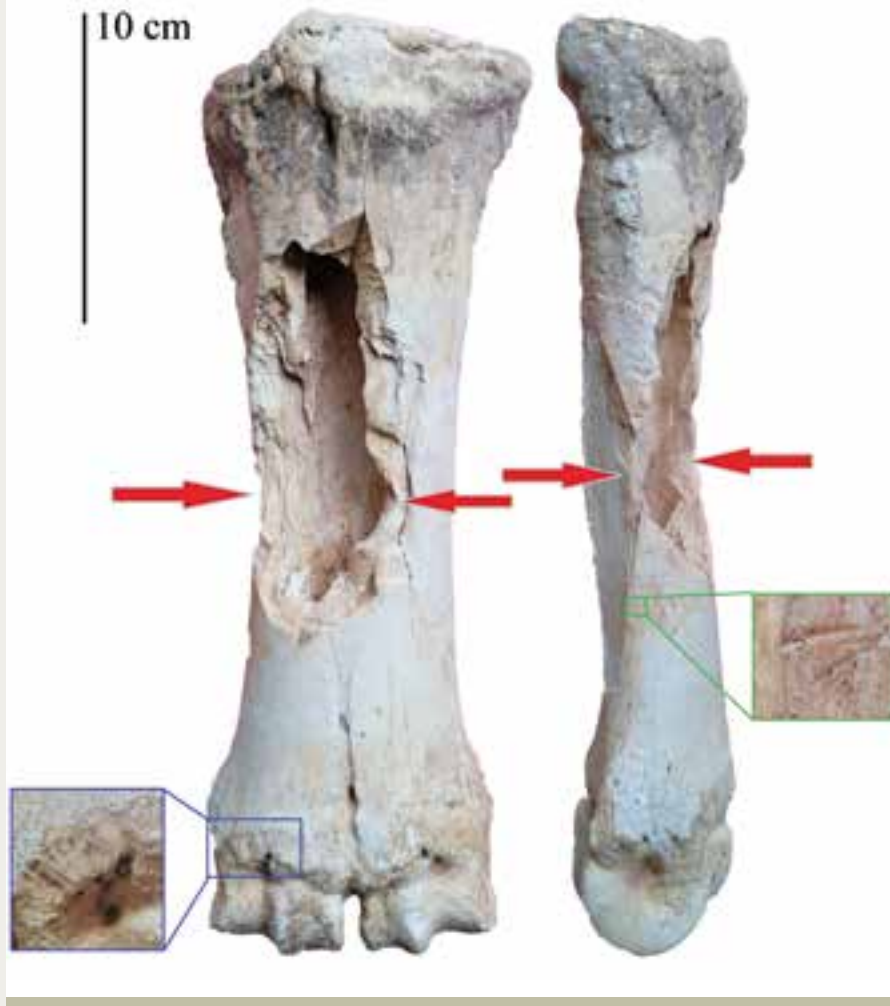
Après plusieurs années de recherche, Noémie accompagnée de Régis DE COOMAN, Jean Marie SOULIEZ et Jean Marc CARTIGNY (tous trois membres du Spéléo Club des Flandres appelé également le réseau des barbus) est venue restituer à la commune ces ossements et nous présenter le résultat de ses découvertes.

Extrait du rapport de Noémie

SPECTRE FAUNIQUE Les vestiges fauniques que j'ai étudiés sont un échantillon de l'assemblage, puisqu'une partie est encore en place dans la grotte. Cet échantillon est néanmoins riche de plusieurs centaines de pièces. Au total, 145 ossements ont été entièrement déterminés, c'est-à-dire d'un point de vue anatomique (humérus, crâne, métacarpien, etc.) et spécifique (identification jusqu'au rang de l'espèce pour la plupart, au rang du genre ou de la famille pour quelques taxons). J'ai donné un numéro à chacun de ces ossements pour pouvoir reporter les informations dans une base de données. Les autres vestiges n'ont pas de numéro attribué puisqu'il n'a pas été possible de les déterminer anatomiquement et/ou spécifiquement. Il s'agit surtout de fragments sans caractère morphologique essentiel, de fragments de côtes (difficile à attribuer spécifiquement) et d'os de fœtus et de très jeunes individus (les caractères morphologiques ne sont alors pas fixes et donc pas utilisables). Mon analyse porte donc sur 145 restes.

Les taxons identifiés sont, pour les carnivores : L'ours brun, le lynx, le loup gris, le renard, le chat sauvage. La figure ci-contre représente (en noir), les os découverts pour chaque animal. Pour les herbivores, nous trouvons des os d'un bison, d'un suidé, d'un cheval, un cerf, d'un





L'os est déjà fracturé par un carnivore, probablement un loup, mais d'autres traces présentes ne sont pas d'origine animale, mais plutôt l'œuvre d'une activité de boucherie humaine, ce qui pourrait nous laisser penser que dans les alentours, il y aurait un site archéologique de la préhistoire.

Puis les hommes seraient partis du site en laissant, derrière eux, « leurs poubelles » et les loups sont venus récupérer quelques os et les ont emmenés dans leur tanière au Nichet.

Sur la photo ci-contre, on peut apercevoir les points d'impact des carnassières au niveau des flèches rouges. En vert, ce sont les stries de découpe recoupées par la fracturation animale et dans le rectangle bleu, nous avons la zone qui a été rognée par les rongeurs.

La municipalité tient de nouveau à remercier Noémie SEVEQUE ainsi que le réseau des barbus pour la présentation de leurs recherches, pour leur disponibilité, pour le rapport qui nous a été fourni, pour cette base de données avec le répertoriage de ces 145 restes analysés. Ces découvertes ont été exposées dans le chalet des Grottes.

Nous vous invitons à venir les découvrir lors de la prochaine saison.

Lors de votre prochaine visite de la grotte, si vous entendez des bruits étranges, ce ne sera peut-être pas un raton ...

castor, d'un lièvre européen et d'une chauve-souris.

Rassurez-vous, si vous venez visiter la grotte, vous ne risquez pas de tomber sur un ours, bison... Actuellement, les taxons ne permettent pas de les dater précisément mais d'après Noémie, nous sommes sur une fourchette allant de 10 000 à 70 000 ans.

Il semblerait que la grotte ait servi, à deux périodes distinctes, d'endroit d'hibernation pour les ours. Les ossements découverts appartiennent à deux ours adultes et de juvéniles. L'hypothèse est qu'ils seraient morts dans la grotte pendant leur hibernation (le poids des carcasses empêcherait un animal ou l'homme de

les traîner en entier jusqu'à l'endroit où ils ont été découverts).

Sur les 42 restes attribués à l'ours, 14 ont été rongés par des carnivores. Les marques ont été laissées par un carnivore de grande taille, type loup et hyène. Cela laisse à penser que la grotte ait également servi, à une autre période, de tanière pour les loups. Ceci pourrait s'expliquer par le fait de la présence d'ossements d'animaux qui ne pouvaient pas entrer d'eux-mêmes dans la grotte de par leurs tailles comme le cerf et le bison. Un des os de bison retrouvé, le métacarpien (os de la patte avant) nous apporte également une information complémentaire.

Retour sur l'histoire de l'église Saint-Laurent de Fromelennes

Les vieilles pierres ont toujours beaucoup de noblesse, mais il est difficile de leur donner un âge !

Commençons notre récit le dix-huitième jour de thermidor, l'an quatrième de la République Française une et indivisible 15 août 1796 vieux style comme on le disait alors.

François LAMBERT de Charleville désire acquérir la « chapelle » de Fromelennes qui est à vendre comme bien national. Jean-Jacques LAMBERT, expert nommé par délibération de l'administration du département des Ardennes et Nicolas Joseph MARCHAL, expert nommé par le soumissionnaire, vont procéder à l'estimation, en revenu et en capital du domaine national dont il est question.

Voici leur décision : « *Après avoir examiné l'état des bâtiments, les matières et leur construction, la longueur, largeur et hauteur desdits bâtiments, leur emplacement et distribution, sommes d'avis que la chapelle de la commune de Fromelennes valait, en 1790, en revenu annuel, la somme de 8 francs. La susdite chapelle, construite en pierres et couverte en ardoises, joignant du levant, midi, couchant et*

septentrion aux chemins publics, contenant en longueur soixante pieds (1 pied = 32,5 cm), largeur 24 pieds et hauteur 16.5 pieds... valait en 1790, en revenu annuel, la somme de 8 francs, lequel revenu multiplié par dix-huit donnes, en capital, la somme de 140 francs ».

Le 14 septembre 1803, la Municipalité de Fromelennes, alors dirigée par Toussaint SIMONET, achète l'église pour 800 francs et a recours à la vente d'une coupe de bois pour couvrir le montant de cet achat. Cette procédure était courante à l'époque.

En 1809, des travaux de réfection sont effectués pour la somme de 276,54 francs. Ils sont réalisés par Lambert PERPETTE de Winenne.

En 1810, le Conseil Municipal décide de construire une sacristie derrière l'église. Le devis s'élève à 900,23 francs et la réalisation est confiée, en 1812, à Jean Joseph Richard DEBRAUX de Givet.

En 1823, la seule horloge de la commune, celle de l'église est en mauvais état. Il faut voter des fonds pour la réparer (130 francs) et pour changer le poids de place (50 francs).

En 1833, le Maire, Jean PAQUET, décide de combler

le fond dit « de la Chavée » qui va de la sacristie au ruisseau de Cheloupe. Ces enfoncements et ravins au centre du village sont dangereux et provoquent la dégradation d'une partie de l'église.

En 1834, l'église est jugée beaucoup trop petite pour la population de la commune toujours en augmentation. Peut-être pourrait-on supprimer les deux pilastres pour gagner de la place.

En 1841, fonctionnent à Fromelennes 4 usines de cuivre (Manufacture, Flohimont, Rippel et Flohival), une fabrique de colle forte et deux moulins à tan. Il faut donc, ou bien agrandir l'église, ou bien faire plusieurs messes, le curé n'officiant plus qu'à Fromelennes.

En 1846, l'église est réellement trop petite, les paroissiens doivent rester sur le parvis. De plus, elle est ancienne et ses murs sont peu solides. Il faut l'agrandir : l'élargir de 2 mètres et l'allonger de 5 à 6 mètres.

En 1848, on répare toujours les murs de l'église et on procède à la réfection du clocher, suite au remplacement de la cloche. Charles CAUSARD, fondateur de cloches à Tellin (Belgique), a réalisé, en 1847, une



cloche de 400 kg à 4 francs du kilo, sur place, devant, vraisemblablement une foule de curieux. Il a repris l'ancienne qui pesait 300 kg à raison de 2,20 francs le kilo.

À partir de 1861, commence la période des grandes décisions. Le 7 décembre 1861, le Conseil Municipal est d'avis que l'église soit abattue et que sur son emplacement, on en reconstruise une nouvelle. Le curé de l'époque, Jean Baptiste RASQUIN, lance auprès des paroissiens une souscription qui rapporte 5315,50 francs. On utilisera les pierres des carrières (Tienne des Martias) et les peupliers de l'ancien cimetière (Rippel). La commune prévoira 3000 francs à son budget. Bien sûr, on espère obtenir des subventions de la part du département et

même de l'État. L'architecte LABARRE de Charleville présente un devis s'élevant à 17 010,50 francs. Cette solution n'a pas dû plaire, elle est abandonnée. En 1863, un autre architecte, REIMBAU de Reims dresse des nouveaux plans. Pour lutter contre un demi-siècle de constructions monotones, le cocher s'élèvera à l'angle gauche de la façade. Ce ne sera pas une construction entièrement neuve, le chœur (qui est pourtant la partie la plus mauvaise) sera conservé. C'est le vœu du Conseil Municipal mais le Maire, Narcisse Nicolas LAMBERT aurait souhaité une reconstruction totale.

En 1866, l'église est reconstruite, en totalité, semble-t-il, le chœur n'ayant pu être relié à la partie nouvelle.

Il faut de nouveau trouver l'argent manquant. Le curé organise une loterie, le conseil réclame une participation du département (l'état avait accordé une subvention de 4 500 francs) et un bienfaiteur inconnu accorde 200 francs par an pour assurer le remboursement d'un emprunt contracté auprès d'un particulier. FLAMIN, entrepreneur de Givet, a réalisé cet édifice pour un coût dépassant les 20000 francs.

La réception des travaux a lieu le 10 juillet 1866 et est approuvée par le préfet le 6 octobre 1866.

Il restera à construire un presbytère. Ce sera pour 1875.

Du haut des toits Nicolas CHIOMENTO... couvreur-zingueur

Enfant de Fromelennes, il a passé une bonne partie de son enfance chez son grand-père, une figure locale très appréciée et encore bien présente dans les mémoires, Jean WAUTOT, décédé en 2008, ancien syndicaliste, ancien Maire-Adjoint et fondateur de l'association Entr'aide.

Nicolas passe le Brevet des Collèges à Givet. Alors qu'il se demande quel métier il aimerait faire plus tard, c'est finalement juste devant le Lycée Vauban qu'il aperçoit un jour un artisan couvreur installé là et qui était en train de travailler sur son propre toit. C'est le déclic.

Nicolas s'inscrit dans un lycée Professionnel de Charleville où il obtient son BEP-CAP de couvreur en 2003. Au cours de sa formation, il fait un stage dans l'entreprise DRAPPIER. C'est là qu'il monte sur un toit pour la première fois à 10/12 mètres de hauteur. La formation de couvreur est exigeante. Ils sont 18 ou 19 dans sa classe mais seulement 3 passent leur diplôme.

Après l'école, il est embauché dans l'entreprise Ferdinand, établie dans le village de Mesnil-Saint-Blaise, surnommé le village des « scailteux » (ardoisiers), surnommé ainsi parce qu'on



ya dénombré pas moins de 4 sociétés de couvreurs.

Nicolas n'est donc pas un novice. Toitures de maisons, toitures d'immeubles et toitures d'églises comme à Godinne ou à Haut-Fays, sont à son actif. Mais en Belgique, on ne plaisante pas avec les monuments religieux. Et lorsque le toit de l'église de Haut-Fays est terminé, il faut aller remettre le coq sur la flèche qui pointe à 30 mètres de hauteur et c'est Nicolas qui est désigné, à la condition qu'il accepte auparavant de faire le tour du village en procession en brandissant le coq, suivi de la fanfare, ce qu'il accepte.

Mais après 19 ans au service de la maison Ferdinand, Nicolas a envie de changement et surtout de

voler de ses propres ailes. Il s'est donc mis à son compte et c'est en toute confiance que vous pouvez faire appel à lui.

Nicolas est marié à Leslie depuis 2016. Ils ont 2 enfants, Gauthier et Faustine qui les comblent de bonheur.

*Bonne chance
à Nicolas
et tous nos
vœux de réussite
l'accompagnent.*

Pour contacter
Nicolas CHIOMENTO
un seul numéro le
07 63 19 40 15

ÉTAT CIVIL 2022



MERCIER Jérémy et VERRIER Lucie mariés le 26 mars 2022
GILLAUX Pascal et SAMSON Karine mariés le 14 mai 2022
LECLERS Yohan et GOOSSE Odile mariés le 4 juin 2022
VALERO Jonathan et BELVILLE Alexandre mariés le 25 juin 2022
ENGLEBERT Thibaut et ROBLES Mélanie mariés le 2 juillet 2022
TOUPET Stéphane et COPPÉE Julie mariés le 6 août 2022
DELIENCOURT Maxime et BEAU Barbara mariés le 8 octobre 2022

Naissances

SILBER Emma née le 14 février 2022 à Dinant (Belgique)
WETS Tiago né le 16 mai 2022 à Dinant (Belgique)
MEDDOURI TEDESCHI Gabriella née le 10 juin 2022 à Dinant (Belgique)
LETERRIER Eloïse née le 4 juillet 2022 à Dinant (Belgique)
FASSON Lia née le 18 décembre 2022



Décès

MARTIN Michel décédé le 1^{er} janvier 2022 à Charleville-Mézières
ROISEUX Jeannine décédée le 10 janvier 2022 à Fromelennes
VERMANDEL Eliane décédée le 8 février 2022 à Charleville-Mézières
VILLANI Santa décédée le 20 février 2022 à Dinant (Belgique)
CRETON Marie-Juliette décédée le 12 mars 2022 à Dinant (Belgique)
IBOUDGHACEN Aldjia décédée le 26 mars 2022 à Fromelennes
JOIGNAUX Hubert décédé le 20 juillet 2022 à Fromelennes
VIGNERON Alain décédé le 11 septembre 2022 à Yvoir (Belgique)
MOULIN Olympe décédée le 8 novembre 2022 à Fromelennes
BOQUANT André décédé le 15 décembre 2022 à Dinant (Belgique)
GASCARD Flore décédée le 16 décembre 2022 à Givet



ÉTAT CIVIL 2023



Mariage

DEUDON Noël-Olivier et GIERSZEWSKA Katarzyna mariés le 29 avril 2023
LESIRE Benjamin et DESPREZ Coralie mariés le 29 juillet 2023
HUGUENIN Johnny et LONNOY Justine mariés le 26 août 2023
LAIME Grégory et BELKEBIR Julie mariés le 2 septembre 2023
BELKEBIR Josuha et BASNIER Cindy mariés le 9 septembre 2023

Naissances

FAIVRE Léo né le 3 janvier 2023 à Dinant (Belgique)
BRITO Mia née le 8 janvier 2023 à Dinant (Belgique)
MERCIER-VERRIER Sacha né le 17 janvier 2023 à Dinant (Belgique)
LALALI Adil né le 19 janvier 2023 à Dinant (Belgique)
VERRYDT Eliott né le 20 mars 2023 à Namur (Belgique)
CONRATH Lya née le 11 avril 2023 à Dinant (Belgique)
DROGUEST Eléa née le 4 juillet 2023 à Dinant (Belgique)
LECLERCS Clément né le 7 juillet 2023 à Dinant (Belgique)
JOIGNEAUX Martin né le 17 juillet 2023 à Dinant (Belgique)
DEFOSSÉS PASTORI Eloane née le 4 août 2023 à Dinant (Belgique)
MATHIEU Noé né le 8 octobre 2023 à Charleville-Mézières
WALLEZ Romy née le 8 octobre 2023 à Dinant (Belgique)



Décès



DELOECKER Maurice décédé le 24 janvier 2023 à Revin
PIRLLOT née ASSOIGNONS Patricia décédée le 4 mars 2023 à Fromelennes
MARTINS PEREIRA DE OLIVEIRA Almiro décédé le 4 avril 2023 à Dinant (Belgique)
RIQUET Claude décédé le 4 avril 2023 à Yvoir (Belgique)
JERONNE José décédé le 13 avril 2023 à Dinant (Belgique)
JARLOT née COLLARD Gisèle décédée le 17 juillet 2023 à Dinant (Belgique)
MAURICE née DEHOUX Mariette décédée le 11 août 2023 à Fromelennes
BODART Bernard décédé le 16 août 2023 à Yvoir (Belgique)
GABRYS Lukasz décédé le 29 août 2023 à Fromelennes
LEJEUNE Née Martin Mauricette décédée le 31 août 2023 à Fromelennes
POTTIER René décédé le 8 septembre 2023 à Charleville-Mézières
JEANMART Maurice décédé le 15 septembre 2023 à Fromelennes
CHAROT Raoul décédé le 15 septembre 2023 à Fromelennes
BALCER née WARZYNIAK Aline décédée le 18 octobre 2023 à Dinant (Belgique)

À vos Illuminations !

Eh oui !

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas !

À cette occasion, nous vous proposons de retrouver notre jeu du message caché :

« **FÉERIE de NOËL à FROMELENNES** »


Tout au long du mois de décembre, à vous de sillonner les rues de Fromelennes et Flohimont !

Il s'agit de repérer les 24 maisons illuminées qui auront caché dans leur décor une des 24 lettres de ce message...

Dès le 1^{er} décembre, les bulletins de participation (ainsi que le règlement complet du jeu), seront à votre disposition à la boulangerie ou à la Mairie.

Bonne recherche !





GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15

MAIRIE de FROMELENNES

Tél.: 03 24 42 00 14
Fax: 03 24 42 37 56
fromelennes@wanadoo.fr
www.fromelennes.fr

Horaires d'ouverture au public:

Du lundi au jeudi
de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Le vendredi
de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30